

INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est un service public. L'accès et la consultation sur place sont libres et ouverts à toutes et tous.

Les bibliothécaires vous faciliteront l'utilisation des différents services et vous aideront dans vos recherches. N'hésitez pas à les solliciter et à leur faire part de vos suggestions !

◇ TARIFS (fixés par le Conseil Municipal)

- **Inscription** : à compter du 1^{er} juillet 2019, l'abonnement à la bibliothèque municipale est gratuit pour toutes et tous sans distinction d'âge et de lieu d'habitation (Échirolois-e comme Non Échirolois -e)
- **Amende retard** : 2 € dès 21 jours de retard
- **Carte perdue** : le signaler. Elle sera remplacée au bout d'un mois (gratuite une fois, puis 2 €)
- **Amende DVD** : 15 € par DVD en cas de perte ou dégradation
- **Amende Jeu vidéo** : 38 € par Jeu vidéo en cas de perte ou dégradation
- **A remplacer** : les autres documents (livres, livres lus, cd, revues) perdus, volés ou détériorés

◇ MODALITÉS

Vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif d'adresse récent (dernière quittance de loyer, facture électricité ou téléphone).

- Jusqu'à 18 ans, la signature du - de la - représentant-e légal-e est obligatoire.
- À partir de 14 ans, un-e jeune peut emprunter en secteur adulte avec l'accord signé de ses parents.

La durée de l'abonnement est de un an. Pour tout renouvellement, un justificatif d'adresse est nécessaire.

◇ PRÊT - RÉSERVATION

Enfants et Adultes = 20 documents (livres, revues, CD ou livres-CD), 6 DVD et 1 Jeu vidéo

La durée du prêt est de 28 jours (sauf nouveautés adultes : 15 jours)

Le nombre de réservations est fixé à 10 documents

L'inscription dans les bibliothèques d'Échirololes permet d'accéder aux ordinateurs sur place et de s'inscrire aux ateliers informatiques.

◇ RÈGLEMENT

Le règlement doit être respecté, votre signature sur la feuille d'inscription faisant foi.

Rendre les documents en bon état : ne pas corner les feuilles, ni poser des annotations, ni faire de réparation.

Rendre les documents selon la réglementation du prêt. Vous pouvez demander une prolongation de prêt sur place ou depuis chez vous sur le site internet biblio.sitpi.fr

Des boîtes dédiées aux retours de documents vous permettent de les rendre en dehors des heures d'ouverture. Les documents déposés dans la boîte restent sous la responsabilité de l'emprunteur-euse.

La bibliothèque est un lieu public. Dans l'intérêt de chacun-e, merci de respecter le calme et le bien-être de toutes et tous :

- les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- La consommation de boissons sans alcool dans une bouteille est autorisée, il est interdit de manger.
- Merci de modérer le volume de vos appareils sonores, l'usage du téléphone est toléré en mode vibreur. Les conversations doivent se faire à voix basse.
- Les bibliothécaires sont habilités-es à faire respecter le règlement.